



renseignements concernant aide juridictionnelle

Par **rozza**, le **14/05/2012** à **23:27**

Bonsoir,

En 2009 mes deux frères et moi même avons demandé une aide juridictionnelle, un touchait l'ass n'avait rien payé, moi et mon autre frère avons eu une aide partielle nous avons réglé 1000€ chacun et aujourd'hui nous recevons le compte rendu du jugement et sur celui ci c'est écrit que nous trois avons eu une aide totale mais c'est faux.

On se demande pourquoi notre avocat nous a t-il demandé cette de 2000€ est ce normal ?

Aussi, nous recherchons un autre avocat pour la demande en appel de notre jugement car nous n'avons pas eu satisfaction avec notre affaire. Nous recherchons un avocat qui pourrait nous aider, il y a un hic c'est pour l'île de la Réunion concernant une affaire de donation déguisée et que le juge et l'avocat adverse n'ont pas tenu compte de notre demande. Nous ne sommes pas riches et que nous allons demandé une autre aide juridictionnelle afin de nous aider.

Nous n'avons pas beaucoup de temps pour faire appel nous avons reçu le compte rendu par mail aujourd'hui le 14 mai 2012

C'est assez urgent,pouvez-vous nous aider ?

Vous remerciant,

Cordialement,
Rozza